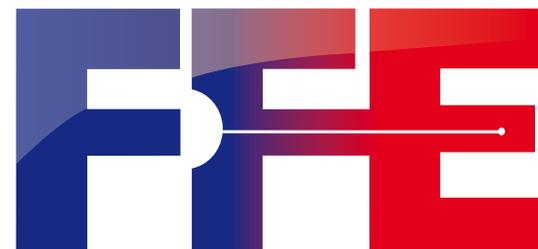




FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME



PLAN DE DEVELOPPEMENT 2016 - 2020





FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

Une fédération tournée vers l'avenir

La fédération française d'escrime est une fédération olympique délégataire de service public.

L'escrime fut parmi les neuf premières disciplines inscrites aux Jeux olympiques rénovés par Pierre de Coubertin en 1896 à Athènes.

Aujourd'hui la FFE est présente à travers ses 800 clubs en métropole et Outre-mer dans le champ associatif mais également dans les champs scolaires, universitaires, de la santé, de l'entreprise et du spectacle. Plus de 5000 compétitions sont organisées et une centaine de cadres sont formés chaque année. Le bilan du Haut niveau de l'escrime française reste exemplaire : la FFE détient le record de médailles olympiques avec 118 médailles.

Le projet sportif de la FFE allie performance et éducation ; elle applique la Charte d'éthique et de déontologie du Sport français.



PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

- Un Plan national de développement pour l'escrime française : réaliste, pragmatique et partagé afin d'être efficace.
- Ce programme s'inscrit dans la continuité de l'audit national qu'a été la Tournée des zones. Son élaboration repose sur les conclusions de la Tournée des zones, les trois Conférences des Présidents de la dernière olympiade, les Journées nationales des éducateurs, les travaux permanents des cadres techniques et de nombreuses rencontres et assemblées régionales. Ce travail de réflexion et de mise en question de nos actions, voire même de notre culture et de ses évolutions a permis de mettre en lumière les nombreux atouts que l'escrime possède, mais aussi de hiérarchiser les besoins exprimés au regard des difficultés rencontrées dans nos clubs.
- Les puissants leviers de développement que sont la communication et la formation font l'objet de programmes indépendants. Le PND s'articule autour de deux axes stratégiques : capter et fidéliser les licenciés.
- Le Plan national de développement est un projet global et transversal. On y trouvera des actions déjà en cours et de nouvelles, qui nous permettront de mieux fidéliser et de mieux capter nos licenciés. Il vise à accroître nos effectifs.

OBJECTIF : augmenter le nombre de licences

Cet objectif répond aux attentes des clubs, des instances régionales et nationales. Il a été identifié par tous les acteurs comme un enjeu majeur pour l'escrime française.

- 2016 : **54 000 licenciés 0,85 ‰ hab.**
- 2020 : **66 000 licenciés 1,00 ‰ hab.**

+12 000 en 4 ans, soit un effort de + 3000 licenciés/an, représentant un effort de +15 licenciés/club en moyenne sur 4 ans.

POURQUOI ?

- 1/ Pour soutenir les clubs employeurs dont les ressources financières dépendent des cotisations de leurs adhérents beaucoup plus qu'auparavant et à l'avenir davantage encore.
- 2/ Pour compenser la baisse des aides publiques à l'échelon régional des quatre dernières et des quatre prochaines années, et maintenir le niveau de financement des projets sportifs régionaux.
- 3/ Pour donner à la FFE les moyens de construire son avenir. Sport olympique performant, nous bénéficions d'une aide publique conséquente grâce à l'engagement de l'Etat ; mais notre capacité financière reste insuffisante pour évoluer et servir nos ambitions.

AVEC QUI ?

- Avec tous les passionnés d'escrime !
- Accroître le nombre de licenciés réclame la convergence de toutes nos énergies, notre capacité à nous remettre en question, notre capacité à prendre en compte la diversité des contextes territoriaux, notre capacité à comprendre les évolutions sociétales et technologiques.
- La mise en œuvre du Plan de développement doit s'appuyer sur un dialogue permanent avec tous ses acteurs. Cela signifie que la transparence, la transversalité et le partenariat sont les principes nécessaires à ce chantier collectif.

COMMENT ?

- Le Plan de développement est constitué par un ensemble de mesures, de dispositifs, d'actions dont la réussite repose sur leurs effets conjugués.
- Le Plan de développement engage tous les secteurs de nos activités : du haut-niveau (vitrine internationale) à l'escrime scolaire en passant par la formation, l'arbitrage, le sport-santé etc...
- La traçabilité et l'évaluation permanente est assurée sur la quasi-totalité des actions.



LES AXES STRATÉGIQUES DU PND ET SES ACTIONS

I - Capturer de nouveaux licenciés dans les clubs existants et dans de nouveaux clubs.

- Prime de croissance
- Articulation école/club
- Escrime en zone rurale
- Escrime santé
- Innovation en matériel
- Sabre laser
- Prime de création de club

II - Fidéliser les licenciés

- Prime de croissance
- Escrime santé
- Innovation en matériel
- Sabre laser
- Structurer, améliorer, rénover la pratique compétitive
- Rénovation des blasons
- Ouverture des paniers de commande de licences en juin



■ PRIME DE CROISSANCE

- Ce dispositif est une aide financière versée aux clubs. Il encourage le projet de développement (captation et fidélisation) du club et lui permet d'améliorer sa qualité d'accueil. A partir d'un chiffre de référence arrêté en juin 2017, la FFE s'associera à part égale avec le Comité Régional ou le CID pour offrir 30€/primo-licencié supplémentaire en juin 2018. Pour les années suivantes, la prime sera calculée à partir du dernier effectif primé (arrêt de situation en mai).

[La prime de croissance](#) est versée sur facture d'achat de matériel ou de frais de communication. Les clubs ayant bénéficié du dispositif d'aide fédérale sont inéligibles à la prime de croissance en N et N+1

.....

■ ARTICULATION ÉCOLE/CLUB

- En renforçant l'articulation entre l'école et le club on crée des conditions favorables à la captation de nouveaux licenciés. Il s'agit, en répondant à la demande et en soutenant les actions en milieu scolaire, d'en accroître les retombées pour le club.

1/ Activation des conventions signées avec les fédérations scolaires : [Usep](#), [Unss](#), [Ugsel](#).

2/ Distribution dans les classes d'un outil pédagogique de découverte de l'escrime conduisant au club: [le livret Chasse au trésor](#).

3/ Délivrance des Diplômes [1^{eres} touches à l'école](#).

.....

■ ESCRIME EN ZONE RURALE

- Ce dispositif propose une aide aux clubs en création et développement en zone rurale afin de capter de nouveaux licenciés en corrigeant les inégalités territoriales. La FFE soutient 20 projets de création et développement de clubs en zone rurale pour la saison 2017-2018 par une aide en bon d'achat de matériel à hauteur de 1500€.
- Dossier [Escrime en zone rurale](#) : [appel à projet](#) - [convention](#)





■ ESCRIME SANTÉ

- Cette action répond à la captation de nouveaux publics, à la diversification et à l'actualisation de nos pratiques. Elle nous permet de partager les atouts de notre sport avec nos publics spécifiques du sport-santé, de développer l'offre d'activité de nos clubs par nos programmes escrime-santé.
 - [Escrime seniors](#)
 - Escrime cancer du sein
 - [Escrime sur ordonnance](#) (autres pathologies chroniques)
Et escrime et handicap
- La FFE organise des stages de formation pour chacun de ces programmes. Ces stages sont obligatoires pour l'obtention du [label Santé](#) ainsi que pour le sport sur ordonnance.

■ INNOVATION EN MATÉRIEL

- Dans le but d'aider les clubs à accueillir leurs pratiquants dans de meilleures conditions matérielles, à s'équiper plus facilement, pour apporter aux enseignants des outils utiles et efficaces, la FFE soutient et développe des programmes de recherche et de production de matériel d'escrime d'animation.
 - 1/ Les [kits 1^{eres} touches](#) (masques, vestes, armes) très utilisés par l'ensemble des clubs font l'objet de nouvelles recherches afin d'améliorer leur accessibilité et leur performance, notamment avec leur accessoire : [les mouches lumineuses](#).
 - 2/ Un projet de [cibles lumineuses](#) est en cours
 - 3/ Un dispositif de signalisation électrique sans fil pour la pratique de l'épée en club est en préparation (Sortie prévue début 2018).



■ SABRE LASER

- L'accueil et le développement de la pratique du sabre laser répond à la volonté de diversifier et d'actualiser l'offre de pratique, afin de capter de nouveaux publics.
- La FFE a fait une place aux pratiques nouvelles et en particulier au sabre laser, pratique de combat et chorégraphique. Les pratiquants peuvent être licenciés, les clubs spécialisés peuvent s'affilier.
- [La pratique du sabre laser](#) d'opposition fait l'objet d'un travail qui produira un référentiel pour l'activité.
- Un stage de formation est proposé aux enseignants.

■ PRIME DE CRÉATION DE CLUBS

- Capter de nouveaux licenciés grâce à la création de nouveaux clubs ou d'antennes de clubs.
- La FFE s'associe aux Comités Régionaux ou aux CID pour soutenir l'effort de création de clubs ou d'antennes de clubs par une aide correspondante à 50% de l'aide octroyée par le CR ou CID, plafonnée à 750€, sous forme de bon d'achat de matériel.
- La politique de mise en œuvre fera l'objet de choix effectués par le Bureau fédéral. Les dossiers de création seront étudiés au regard de l'analyse du terrain et en concertation avec les acteurs locaux.
- Les nouveaux clubs ou clubs antennes soutenus sont inéligibles aux autres dispositifs d'aide en N et N+1.





■ PRATIQUES COMPÉTITIVES

- Améliorer, rénover les pratiques compétitives aura une incidence sur la fidélisation de nos escrimeurs, et secondairement sur la captation de nouveaux pratiquants.
- Étoffer l'offre d'animation régionale là où cela s'avère utile et possible.
- Améliorer les conditions de la pratique compétitive en retravaillant sur un cahier des charges différencié mais aussi en priorisant certains éléments (par exemple la visibilité, la communication, la déontologie, les finales et le protocole).
- Valoriser nos arbitres et améliorer leurs compétences en fonction des attentes de la FFE. La réussite de nos rencontres et compétitions en dépend.
La [Charte d'éthique et de déontologie](#) - règlements - cahiers des charges

■ RÉNOVATION DES BLASONS

- L'outil de formation représenté par les blasons a fait l'objet d'une rénovation importante par la commission des éducateurs et de la formation. Elle offre à l'enseignant à l'enseignant et à ses élèves un référentiel actualisé qui se veut aussi un outil de fidélisation. Un livret pédagogique est également en chantier (sortie prévue au printemps 2018).

RÉFÉRENTIEL BLASONS :

- Tronc commun
- Fleuret
- Épée
- Sabre
- Arbitrage

- Diplômes numérisés



■ PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE COMMANDES DE LICENCES EN JUIN

- Un [outil de pré-inscription](#) est mis à disposition des nouveaux pratiquants.
- Une mesure destinée à inciter les clubs à prendre les inscriptions dès le mois de juin pour capter de nouveaux licenciés et pour stimuler le renouvellement des adhérents sans attendre la rentrée de septembre.

OUTIL D'ANALYSE TERRITORIALE

Le Plan National de Développement s'appuie sur un outil d'analyse territoriale très complet qui nous permettra d'optimiser nos actions en leur donnant des cibles pertinentes. Il nous permettra aussi de prendre en compte pleinement la réalité de la diversité des territoires.

MARQUAGE LICENCES : sans le marquage des licences la traçabilité des actions ne peut assurée. Nous vous prions de faire un effort particulier en ce sens lors de la saisie de vos licences.

FL fleuret
EP épée
SA sabre
AA artistique et ancienne
L laser
SPS sport santé

ENT entreprise
NN primo-licencié nouveaux clubs
D dirigeant
E enseignant
A arbitre
D1 diplôme 1^{ère} touche





Pôle développement et innovation
Thierry Le Prisé
Didier Leménagé

ffe@escrime-ffe.fr